

## CONSEIL MUNICIPAL

8 OCTOBRE 2015

## COMPTE-RENDU



### **Etaient présents :**

Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;  
Mesdames et Messieurs Jeanne-Marie CAGNOL, Patrick VASSAL, Jean-Louis ROUFFILANGE,  
Patrice AMADO, Jean-Maurice ZORZI, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI,  
Jean-Marie TOUCAS, Adjointes ;

Mesdames et Messieurs Jehanne ARNAUD, Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE, Michèle DALLIES,  
Micheline MARTEL, Paul GIRARD, José LECLERE, Josiane DEMOURGUES-DEVAUX,  
Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCQ, Franck MANDRUZZATO, Stéfania QUIRAC,  
Françoise LUBERT, Véronique KERHOAS, Nathalie DANTAS, Pierre-Yves TIERCE,  
Sabine MIFSUD, Thierry GOBINO, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE,  
Michel FACCIN, Yolande MARTINEZ, Eric PROVENSAL, conseillers municipaux.

### **Procuration était donnée de:**

Monsieur Charles PIERRUGUES à Monsieur Vincent MORISSE

### **Secrétaire de Séance :**

Monsieur Pierre-Yves TIERCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et donne lecture de la seule procuration de  
Monsieur Charles PIERRUGUES.

Il soumet au vote le procès-verbal du 25 juin 2015 : adopté à l'**UNANIMITE**.

Concernant le procès-verbal du 24 septembre 2015, il sera communiqué ultérieurement.

### 1- REAMENAGEMENT DE L'AVENUE JEAN JAURES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **A LA MAJORITE** :

**2 contre : Madame Anna-Maria MALLAMAIRE, Monsieur Eric PROVENSAL**

**1 abstention : Madame Yolande MARTINEZ**

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés afférents aux travaux de réaménagement de l'avenue Jean Jaurès comme suit :

LOTS	TITULAIRES	MONTANTS ESTIMATIFS
LOT 1- VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	EIFFAGEE TP Méditerranée	1 088 125,71 € HT
LOT 2 - ECLAIRAGE PUBLIC	CITELUM	193 566,60 € HT
LOT 3 - ESPACES VERTS - ARROSAGE	Société Provençale de Paysage	83 938,71 € HT

- De dire que la dépense sera imputée au compte budgétaire 2315 opération 932 ;
- De dire que le montant de l'autorisation de programme sera révisé à l'occasion d'un prochain conseil municipal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document à rendre effective cette décision.

La séance est levée à 20 heures 05.

-----  
